

Dans la cause

SOLUFONDS SA, Morges, et Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne,

concernant

l'approbation des modifications du contrat de fonds de placement de Polymen Fonds Immobilier, un fonds de placement individuel de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers »

l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

décide :

1. Les modifications du contrat de fonds de placement de Polymen Fonds Immobilier, telles que proposées par SOLUFONDS SA, Morges, en tant que direction de fonds, avec l'accord de Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, en tant que banque dépositaire, et publiées le 18 octobre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch en tant qu'organe de publication, sont approuvées.
2. Les modifications concernent en particulier la désignation du fonds, laquelle se présente comme suit:

Désignation de l'ancien fonds contractuel/fonds ombrelle	Désignation de l'ancien fonds contractuel /fonds ombrelle
« Polymen Fonds Immobilier »	« PROCIMMO RESIDENTIAL LEMANIC FUND »

3. A l'examen exclusif des dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC, la FINMA constate, en vertu de l'art. 41 al. 2^{bis} OPCC, la conformité à la loi des modifications requises.
4. L'entrée en vigueur des modifications du contrat de fonds est fixée au **21 octobre 2022**. A partir de cette date, la direction de fonds et la banque dépositaire ne peuvent proposer que des contrats de fonds de placement adaptés en conséquence.
5. La présente décision est définitive pour les porteurs de parts et leur sera communiquée par une publication unique de son dispositif sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch en tant qu'organe de publication du fonds.

6. Les émoluments s'élèvent à **CHF 1'000.-** et sont à la charge de la requérante. Ils seront facturés séparément par courrier postal et devront être payés dans un délai de 30 jours. Les frais relatifs à la publication mentionnée sous ch. 5 sont également à la charge de la requérante.

Berne, le 18 octobre 2022

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Division Asset Management

Xavier Schuwey

Paolo Ader